

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 1

Artikel: Une réforme plus profonde qu'il n'y paraît

Autor: Mathey, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT CANTONAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE GENEVOISE

Une réforme plus profonde qu'il n'y paraît

Le rapport cantonal du Service de la sécurité civile du canton de Genève s'est tenu à Jussy en présence d'une centaine de participants, sous la direction de Philippe Wassmer. On reconnaissait également Willi Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population, et Luc Amiguet, chef du SIA. Dans son allocution, Micheline Spoerri, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la justice, de la police et de la sécurité, a affirmé que dans la nouvelle configuration que prévoit la LPPC, l'Etat prendra ses responsabilités.

RENÉ MATHEY

En charge du Département de justice, police et sécurité depuis une année, Micheline Spoerri a voulu d'emblée souligner l'importance du rôle et la complémentarité que jouent les sapeurs-pompiers et la protection civile sur le plan de la sécurité des citoyens. Les récentes inondations, notamment de Lully, l'ont bien montré. «Votre connaissance des lieux, du terrain, comme votre bonne perception des besoins de la population lors de sinistres permettent d'apporter une aide adaptée à toute circonstance et je dois dire qu'à cet égard, la diminution du nombre de volontaires pour les compagnies de sapeurs-pompiers me préoccupe.»

De souligner aussi qu'à la demande de l'Association des communes genevoises et de la Ville de Genève, un groupe de travail réunissant des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, sous l'égide de la Sécurité civile, a érigé quelques principes qui devraient permettre une meilleure collaboration lors des interventions (!). Pour Micheline Spoerri, les

magistrats communaux auront du pain sur la planche, car le délai devient court. En effet, les sapeurs-pompiers comme les autres partenaires du concept fédéral de protection de la population devront se conformer à la nouvelle législation dès janvier 2004. D'ici là, beaucoup de structures devront s'adapter, remarque Micheline Spoerri, et le corps de secours que représente ISIS fait déjà l'objet d'une refonte. De rappeler aussi que cette réforme touchera à l'organisation, aux ressources humaines, à l'instruction, au financement ainsi qu'à la législation cantonale.

Philippe Wassmer a ensuite présenté la «finalisation» des nouvelles régions du canton. Celles-ci seront au nombre de douze: Lac, Voiron, Praille (avec Lancy, Carouge), Cham-

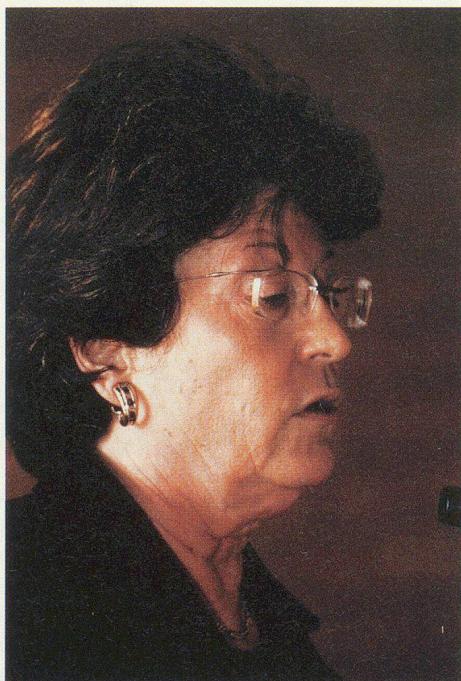
pagne, Mandement, Vernier, Valavran, Céligny, Ville de Genève (avec quatre secteurs), auxquelles viendront s'ajouter cinq sections techniques.

Pour le reste, il a beaucoup été question de toutes les occasions, et elles n'ont pas manqué, où les sapeurs-pompiers et la protection civile ont eu l'occasion de collaborer sur différents sinistres. De souligner aussi que contrairement à ce qui a été dit quant à l'attitude du canton de Genève vis-à-vis d'Expo.02, le canton a inscrit tout de même quelque 200 volontaires. De plus, un grand nombre de volontaires ont aussi accompagné les athlètes qui ont participé au Swiss Power Gigathlon.

Enfin, la Sécurité civile a toujours pris très à cœur la protection des biens culturels. Ainsi, la collaboration entre la PBC et les sapeurs-pompiers sera considérablement renforcée.

Pour terminer, Philippe Wassmer n'a pas caché que toutes ces nouvelles structures qu'impliquent la cantonalisation coûteront plus cher, au canton et aux communes.

Il a beaucoup été question de l'Internet. En effet, comme on le sait, le canton a développé une infrastructure informatique très importante. Un pas de plus a été franchi sous la forme de la mise à disposition d'un inventaire complet du matériel des sapeurs-pompiers et de la PCi. C'est André Adank qui a présenté la première mouture de ce programme. Ce véritable catalogue de matériel, extraordinairement complet, permet à chaque responsable de connaître non seulement de quel matériel il dispose (quoi, où, combien, valeur, manque, etc.) mais d'avoir la possibilité d'en modifier le contenu. Ce catalogue, disponible pour et dans tout le canton, est consultable par tout utilisateur disposant de l'accès sur le site Internet sécurisé. □



**Micheline Spoerri,
conseillère d'Etat:
«L'Etat prendra ses
responsabilités.»**



**Philippe Wassmer,
directeur de la Sécurité
civile.**



**Willi Scholl,
directeur de l'Office
fédéral de la protection
de la population.**